

Taxes communales 2023

Décision

Valable dès le 1^{er} janvier 2023

Taxe forfaitaire pour la gestion et l'élimination des déchets :

- Fr. 70.00 par an dès 12 ans (douze) révolus

Taxe forfaitaire pour les entreprises, artisans et indépendants :

- Fr. 70.00 par an

Ordures ménagères :

- Fr. 0.70 par kilo

Epuration :

- Taxe forfaitaire : CHF 175.- par habitant (Taxe AIVM CHF 165.- + CHF 10.- Commune)

Taxes annuelles fixes d'entretien des collecteurs EU et EC :

Collecteurs eaux usées (EU) : Il est perçu du propriétaire une taxe fixe pour l'entretien des collecteurs d'eaux usées (EU) de Frs. 1.00 par mètre carré de surface de plancher habitable, telle qu'indiquée dans la demande du permis de construire.

Collecteurs eaux claires (EC) : Il est perçu du propriétaire une taxe fixe pour l'entretien des collecteurs d'eaux claires (EC) de Frs. 0.50 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).

Eau potable :

CHF 2.00 M³

Déchetterie STRID :

Fr. 0.40 par kilo sera facturé pour les personnes acheminant leurs déchets directement à la STRID.

Les personnes souffrant de problèmes spécifiques et au bénéfice d'une attestation médicale bénéficient d'une réduction de Fr. 35.00 par an.

Approuvé en séance de Municipalité, le 1^{er} novembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES


Le syndic



R. Stalder



La secrétaire



L. Sanchez